ARRÊTE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

N° 21 RH 06 36

Le Président du CCAS de Lieusaint,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération n° 85 du 27 septembre 2010 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n° 21 RH 05 70 en date du 19 mai 2021 portant détermination des Lignes Directrices de Gestion à compter du 1er janvier 2021,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRÊTE

Article 1 : Au titre de l'année 2021, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
1. LE GOFF Sarah	Adjoint administratif territorial	1er juillet 2021

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché en mairie,
- transmis au centre de gestion pour publicité.

Le Maire
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le .....

Signature de l'agent :

Fait à Lieusaint, le 17 juin 2021

Michel BISSON

Seine et Marne

Mairie de Lieusaint
50 rue de Paris
CS 50333
77567 Lieusaint Cedex
Téléphone : 01 64 13 55 55
Courriel : contact@ville-lieusaint.fr

ARRÊTE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

N° 21 RH 06 35

Le Maire de Lieusaint,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 92-866 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de soin territoriaux,

Vu la délibération n° 85 du 27 septembre 2010 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n° 21 RH 02 49 en date du 26 février 2021 portant détermination des Lignes Directrices de Gestion à compter du 1er janvier 2021,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRÊTE

Article 1 : Au titre de l'année 2021, le tableau annuel d'avancement au grade d'auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
1. BANCE Frédérique	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	1er juillet 2021

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché en mairie,
- transmis au centre de gestion pour publicité.

Le Maire
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le .....

Signature de l'agent :

Fait à Lieusaint, le 17 juin 2021

Pour le Maire, par délégation,
La Directrice Générale Adjointe Ressources,

Amélie ROUSSILLAT-MARIT

MAIRIE DE LIEUSAINT Seine et Marne

Mairie de Lieusaint
50 rue de Paris
CS 50333
77567 Lieusaint Cedex
Téléphone : 01 64 13 55 55
Courriel : contact@ville-lieusaint.fr

ARRÊTE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE DES ECOLES MATERNELLES

N° 21 RH 06 34

Le Maire de Lieusaint,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 92-850 du 28 août 1992 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu la délibération n° 85 du 27 septembre 2010 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n° 21 RH 02 49 en date du 26 février 2021 portant détermination des Lignes Directrices de Gestion à compter du 1er janvier 2021,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRÊTE

Article 1 : Au titre de l'année 2021, le tableau annuel d'avancement au grade d'agent territorial spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles est fixé comme suit :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
1. BERNART Ingrid	Agent territorial spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	1er juillet 2021
2. PISANO Aurore	Agent territorial spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	1er juillet 2021

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	4	0
Inscrits	2	0

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché en mairie,
- transmis au centre de gestion pour publicité.

Le Maire
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le .....

Signature de l'agent :

Fait à Lieusaint, le 17 juin 2021

Pour le Maire, par délégation
La Directrice Générale Adjointe Ressources,

Amélie ROUSSILLAT

Mairie de Lieusaint
50 rue de Paris
CS 50333
77567 Lieusaint Cedex
Téléphone : 01 64 13 55 55
Courriel : contact@ville-lieusaint.fr

ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE DE BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL

N° 21 RH 06 33

Le Maire de Lieusaint,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Vu la délibération n° 85 du 27 septembre 2010 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n° 21 RH 02 49 en date du 26 février 2021 portant détermination des Lignes Directrices de Gestion à compter du 1er janvier 2021,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1 : Au titre de l'année 2021, le tableau annuel d'avancement au grade de brigadier-chef principal est fixé comme suit :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
1. MARONNIER Maxime	Gardien-Brigadier	1er juillet 2021

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	0	1
Inscrits	0	1

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché en mairie,
- transmis au centre de gestion pour publicité.

Le Maire
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le .....

Signature de l'agent :

Fait à Lieusaint, le 17 juin 2021

Pour le Maire, par délégation,
La Directrice Générale Adjointe Ressources,

Amélie ROUSSILLAT-MOREL

Mairie de Lieusaint
50 rue de Paris
CS 50333
77567 Lieusaint Cedex
Téléphone : 01 64 13 55 55
Courriel : contact@ville-lieusaint.fr

Lieusaint

ARRÊTE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

N° 21 RH 06 32

Le Maire de Lieusaint,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,

Vu la délibération n° 85 du 27 septembre 2010 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n° 21 RH 02 49 en date du 26 février 2021 portant détermination des Lignes Directrices de Gestion à compter du 1er janvier 2021,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRÊTE

Article 1 : Au titre de l'année 2021, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
1. ALBERTELLI Sandrine	Adjoint territorial du patrimoine	29 novembre 2021

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché en mairie,
- transmis au centre de gestion pour publicité.

Le Maire
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le .....

Signature de l'agent :

Fait à Lieusaint, le 17 juin 2021

Pour le Maire, par délégation
La Directrice Générale Adjointe Ressources,

Amélie ROUSSILLAT-MARIE

MAIRIE DE LIEUSAINT * Seine et Marne *

Mairie de Lieusaint
50 rue de Paris
CS 50333
77567 Lieusaint Cedex
Téléphone : 01 64 13 55 55
Courriel : contact@ville-lieusaint.fr

ARRÊTE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

N° 21 RH 06 31

Le Maire de Lieusaint,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération n° 85 du 27 septembre 2010 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n° 21 RH 02 49 en date du 26 février 2021 portant détermination des Lignes Directrices de Gestion à compter du 1er janvier 2021,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRÊTE

Article 1 : Au titre de l'année 2021, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
1. ANDRIANTSIRESY Dominique	Adjoint technique territorial	1er juillet 2021
2. VELTIN Benjamin	Adjoint technique territorial	1er juillet 2021
3. SOUQUI Micheline	Adjoint technique territorial	1er juillet 2021
4. FERRARESE Nathalie	Adjoint technique territorial	1er juillet 2021
5. THIAM Pape Amadou	Adjoint technique territorial	3 septembre 2021
6. BENNY LULALA Edith-Clarisse	Adjoint technique territorial	1er juillet 2021

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	10	9
Inscrits	3	3

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché en mairie,
- transmis au centre de gestion pour publicité.

Monsieur le Maire
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Lieusaint, le 17 juin 2021

Pour le Maire, par délégation,
La Directrice Générale Adjointe
Ressources,

Amélie ROUSSILLAT-MARIT

Mairie de Lieusaint
50 rue de Paris
CS 50333
77567 Lieusaint Cedex
Téléphone : 01 64 13 55 55
Courriel : contact@ville-lieusaint.fr

ARRÊTE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

N° 21 RH 06 30

Le Maire de Lieusaint,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu la délibération n° 85 du 27 septembre 2010 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n° 21 RH 02 49 en date du 26 février 2021 portant détermination des Lignes Directrices de Gestion à compter du 1er janvier 2021,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRÊTE

Article 1 : Au titre de l'année 2021, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
1. WEBER Angélique	Adjoint territorial d'animation	1er juillet 2021
2. THELUSME Alexandre	Adjoint territorial d'animation	1er juillet 2021
3. HABBEDDINE Saleha	Adjoint territorial d'animation	1er juillet 2021
4. LECRIVAIN Stéphanie	Adjoint territorial d'animation	1er juillet 2021
5. HARON Patricia	Adjoint territorial d'animation	1er juillet 2021
6. GUILLOT Nathalie	Adjoint territorial d'animation	1er juillet 2021

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	9	2
Inscrits	5	1

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :
- affiché en mairie,
- transmis au centre de gestion pour publicité.

Le Maire
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le .....

Signature de l'agent :

Fait à Lieusaint, le 17 juin 2021

Pour le Maire, par délégation,
La Directrice Générale Adjointe Ressources,

Amélie ROUSSILLAT-MARIT

Mairie de Lieusaint
50 rue de Paris
CS 50333
77567 Lieusaint Cedex
Téléphone : 01 64 13 55 55
Courriel : contact@ville-lieusaint.fr

ARRÊTE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

N° 21 RH 06 29

Le Maire de Lieusaint,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération n° 85 du 27 septembre 2010 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n° 21 RH 02 49 en date du 26 février 2021 portant détermination des Lignes Directrices de Gestion à compter du 1er janvier 2021,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRÊTE

Article 1 : Au titre de l'année 2021, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ere classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
1. RAGUENAY Stéphanie	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1er juillet 2021

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	5	0
Inscrits	1	0

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché en mairie,
- transmis au centre de gestion pour publicité.

Le Maire
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le .....

Signature de l'agent :

Fait à Lieusaint, le 17 juin 2021

Pour le Maire, par délégation,
La Directrice Générale Adjointe Ressources,

Amélie ROUSSILLAT-MARIT

MAIRIE DE LIEUSAINT
Seine et Marne

Mairie de Lieusaint
50 rue de Paris
CS 50333
77567 Lieusaint Cedex
Téléphone : 01 64 13 55 55
Courriel : contact@ville-lieusaint.fr

ARRÊTE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'EDUCATEUR TERRITORIAL DE JEUNES ENFANTS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE

N° 21 RH 06 28

Le Maire de Lieusaint,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 2017-902 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants,

Vu la délibération n° 85 du 27 septembre 2010 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n° 21 RH 02 49 en date du 26 février 2021 portant détermination des Lignes Directrices de Gestion à compter du 1er janvier 2021,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRÊTE

Article 1 : Au titre de l'année 2021, le tableau annuel d'avancement au grade d'éducateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelles est fixé comme suit :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
1. ARAUJO Emmanuelle	Educateur territorial de jeunes enfants	1er juillet 2021

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	3	0
Inscrits	1	0

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché en mairie,
- transmis au centre de gestion pour publicité.

Le Maire
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le .....

Signature de l'agent :

Fait à Lieusaint, le 17 juin 2021

Pour le Maire, par délégation,
La Directrice Générale Adjointe Ressources,

Amélie ROUSSILLAT-MARIT

Mairie de Lieusaint
50 rue de Paris
CS 50333
77567 Lieusaint Cedex
Téléphone : 01 64 13 55 55
Courriel : contact@ville-lieusaint.fr

ARRÊTE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

N° 21 RH 06 27

Le Maire de Lieusaint,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération n° 85 du 27 septembre 2010 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n° 21 RH 02 49 en date du 26 février 2021 portant détermination des Lignes Directrices de Gestion à compter du 1er janvier 2021,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRÊTE

Article 1 : Au titre de l'année 2021, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
1. CHALK Sandrine	Adjoint administratif territorial	3 juillet 2021

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	2	0
Inscrits	1	0

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché en mairie,
- transmis au centre de gestion pour publicité.

Le Maire
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le .....

Signature de l'agent :

Fait à Lieusaint, le 17 juin 2021

Pour le Maire, par délégation,
La Directrice Générale Adjointe Ressources,

Amélie ROUSSILLAT-MARIE

Mairie de Lieusaint
50 rue de Paris
CS 50333
77567 Lieusaint Cedex
Téléphone : 01 64 13 55 55
Courriel : contact@ville-lieusaint.fr